



## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DE LA PRÉFÈTE  
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ET DE LA  
PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE  
N° CAB-BSPD-2016-17

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret modifié n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo-protection pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment les articles 7 à 9 ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-10-160 en date du 21 Décembre 2015 accordant délégation de signature à M. Etienne DESPLANQUES, Directeur de cabinet de la Préfète du Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 9 Janvier 2013 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1** : L'arrêté préfectoral du 9 Janvier 2013 modifié portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection est abrogé.

**ARTICLE 2** : La commission départementale des systèmes de vidéoprotection est constituée comme suit pour une durée de trois ans:

Membres désignés par M. le Président de la Cour d'Appel de Douai et assumant la présidence :

Titulaire : Mme Elise HIBON  
Suppléant : M. Franck ESPINASSE

Membres désignés par M. le Président de l'Association des maires du Pas-de-Calais :

Titulaire : M. Claude FERRET  
Suppléant : M. Bruno MAGNIER

Membres désignés par MM. les Présidents des chambres de commerce et d'industrie du Pas-de-Calais :

Titulaire : M. Philippe CARDON  
Suppléant : M. Francis DUMARQUEZ

Personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence :

Titulaire : M. Philippe SUISSE  
Suppléant : M. Jérôme CHAUB

**ARTICLE 3** : Monsieur le Sous Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARRAS, le **10 FEV. 2016**

Pour la Préfète,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

  
Etienne DESPLANQUES.